

le ministre, ses fonctionnaires, les représentants de la Commission canadienne des transports et les premiers ministres de l'Ouest et leurs fonctionnaires au sujet du tarif-marchandises présumé injuste actuellement en vigueur dans nos régions de transport captif dans l'Ouest, le ministre exposera-t-il à la Chambre à l'appel des motions, avant l'ajournement d'été, quels progrès on a réalisés ou quelle décision on a prise au sujet de ce grave problème?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je le ferais volontiers si je comptais avoir des renseignements définitifs avant cette date, mais personnellement je ne le crois pas. Je suis toutefois en mesure d'annoncer à la Chambre que j'ai reçu cette semaine d'autres instances de la province du Manitoba. Nos entretiens avec les représentants de la Saskatchewan sont terminés, et je présume qu'après les représentants du Manitoba, nous rencontrerons ceux de l'Alberta. Je ne crois donc pas que nous accomplirions grand chose en faisant une déclaration avant l'ajournement.

* * *

LES POSTES

LA LIVRAISON DU COURRIER

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Maintenant qu'il a obtenu l'approbation du Parlement pour augmenter les tarifs pour l'acheminement du courrier de la première classe au Canada à compter du 1^{er} juillet et de nouveau le 1^{er} janvier prochain, envisage-t-il de rétablir la distribution du courrier six jours par semaine, de sorte que les Canadiens disposent du service auquel ils ont droit?

L'hon. M. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A la suite d'une requête présentée par les députés d'en face, je signale à la Chambre que le gouvernement déposera, vendredi au plus tard, un projet de décret du conseil concernant le nouveau département d'État chargé des Affaires urbaines et du Logement ainsi qu'un avis de motion y afférent.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

L'EXPOSÉ DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 juin, de la motion de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de l'honorable M. Lambert (page 7229) et du sous-amendement de M. Saltsman (page 7234).

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois qu'au moment de lever la séance hier, le député de Grenville-Carleton (M. Blair) avait la parole.

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, hier l'exposé du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) m'a rappelé un article de fond paru dans un de nos journaux financiers au début de 1970. L'article a été rédigé au moment où l'opposition officielle avait décidé de se faire l'écho des critiques éclairées du Livre blanc qui s'amorçaient.

L'auteur reconnaissait le flair politique de l'opposition officielle qui avait choisi le Livre blanc comme cible, mais avait soulevé une grave question en guise de mise en garde. Il demandait à l'opposition officielle et à son chef ce qu'il adviendrait une fois que la cible aurait disparu. Or, c'est bien ce qui s'est produit et le sentiment de frustration, de déception et de confusion est évident dans les commentaires que l'opposition officielle a exprimés jusqu'ici sur cette proposition majeure. L'opposition officielle ressemble aux puissants canons de Singapour qui, une fois la bataille engagée, ne pointaient pas dans la bonne direction et tiraient du mauvais côté.

L'adresse du député d'Edmonton-Ouest renferme une dichotomie. Il semblait incapable de se décider; devait-il louer les points valables du budget ou se retrancher derrière l'attitude habituelle de l'opposition et critiquer tout ce que propose le gouvernement. J'ai le regret de dire qu'à la fin de son intervention sa position demeurerait tout aussi obscure et imprécise. Mais, comme c'est si souvent le cas, quels qu'aient été les propos des porte-parole de l'opposition, ces derniers ont été dérouterés et leurs arguments affaiblis par leur collègue, le distingué député de Prince Edward-Hastings (M. Hees). Lui, au moins, a reconnu la sagesse du budget. Il a aussi reconnu sa grande popularité. Il a même prédit des élections. La presse a mentionné, je crois, qu'il pariait d'importants volumes d'un certain liquide pour appuyer sa prédiction. Peut-être devrait-on lui signaler que ce budget ne propose aucune réduction de taxe sur les spiritueux.

Le NPD a eu la réaction qu'on en attendait et qu'on peut considérer comme habituelle. Il lui faut regarder avec méfiance tout ce qui est en faveur du peuple, qui allège l'imposition de grands secteurs de la population, et ses membres ont eu envers le budget leur attitude habituelle de dédain. Le député de Waterloo (M. Saltsman) a formulé hier, dans son discours, une expression remarquable. Il a dit du budget qu'il pousse la politique au-delà du seuil même de la décence. Tous nous connaissons le sens véritable de ces mots, c'est-à-dire que ce budget est populaire au-delà de la portée de sa critique hargneuse.

Contre toutes les preuves, le NPD continuera de soutenir que le budget opprime les petits dans notre pays, et favorise les gros intérêts. Il est significatif qu'en développant cette thèse hier le député de Waterloo, comme en fait foi la page 7231 du hansard, a jugé bon de parler des répercussions de l'impôt sur les corporations en vertu du Livre blanc et des propositions budgétaires. Il a signalé que la hausse des impôts sur les sociétés en vertu des recommandations du Livre blanc aurait forcément été bien plus élevée qu'elle ne l'est dans les propositions budgétaires. Il a cependant omis de mentionner que plus